

BON A SAVOIR AUSSI: LES BOURSES "LANGUES VIVANTES"

Sous l'impulsion de "Langues vivantes" (opérateur agréé par la région wallonne) des bourses sont accordées aux élèves de 6ème secondaire dans le cadre du Plan Marshall. Ces bourses très élevées, allant de 7875 € à jusqu'à 14250 € constituent une sérieuse opportunité. Elles peuvent être attribuées à tous, sans condition de revenus des parents, de niveau de langue initial ou autre condition particulière si ce n'est de réussir la dernière année (général, technique ou professionnel) et d'être né après le 1/1/89. Les bourses les plus élevées sont accordées aux personnes avec des revenus ne dépassant pas certains montants détaillés dans l'annexe, mais tous ont droit à un minimum de 7875 €. Tout le monde a évidemment entendu parler du plan Marshall mais sans connaître les détails. Tous ces points sont le plus souvent méconnus des principaux intéressés, de même que le fait qu'il reste des places pour 2009/2010.

Les programmes couverts par les bourses sont les suivants :

- Cours de langues de 2 fois 18 semaines sur l'année, par exemple un semestre aux Pays-Bas et un semestre en Angleterre (tous niveaux)
- Année scolaire complète en Grande-Bretagne ou en Allemagne
- Logement et repas en famille d'accueil ou dans des résidences pour étudiants

[Pour en savoir plus visitez le site du plan Marshall](http://planmarshall.wallonie.be/spip/spip.php?article29&var_recherche=les%20bourses%20langues%20vivantes)

http://planmarshall.wallonie.be/spip/spip.php?article29&var_recherche=les%20bourses%20langues%20vivantes

CID Inter J

Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes

Rue de France 10

5580 Rochefort

084/223073

www.interj.be

interj@cidj.be

Février 2009